



RÈGLEMENT GÉNÉRAL

RUN & BIKE KANBO 2026

Le Run & Bike (RBK) est une pratique sportive consistant à enchaîner vélo et course à pied en équipe de deux. L'équipe ne dispose que d'un seul vélo (VTT, Gravel ou autre vélo adapté au parcours).

La manifestation est ouverte à tous, licenciés ou non licenciés, sous réserve de présentation des documents obligatoires.

Assurance

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile dans le cadre de leurs activités bénévoles.

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des vols, pertes, accidents ou défaillances dus à un mauvais état de santé, un matériel défectueux, ou au non-respect du code de la route et du présent règlement.

Acceptation du règlement

Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le règlement complet peut être obtenu sur simple demande auprès de l'organisation.

Dossier d'inscription

Les inscriptions se font en ligne via Pyrénées Chronos ou sur place avec un supplément de 2 € par dossier (*Fermeture 30' avant le début de la course soit 18H*)

- L'engagement n'est définitif qu'après réception du dossier complet.
- Les non-licenciés doivent fournir un PPS valide ou un certificat médical conforme.
- Aucun remboursement ne sera effectué en cas de dossier incomplet.
- La limite maximale est fixée à 180 équipes sur les parcours 5km, 10km, 20km.
- Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.

Composition des équipes et distances autorisées

- Parcours TTIKI : enfants nés entre 2021 et 2017.
- Course Découverte – environ 5 km / 120 D+ : à partir de 2016.
- Course Open Déguisée – environ 10 km / 230 D+ : à partir de 2012.
- Course Élite – environ 20 km / 600 D+ : à partir de 2008.

NOUVEAUTÉ 2026 :

Une sous-catégorie VTTAE (VTT à Assistance Électrique) est créée exclusivement sur la course 20 km.

Conditions spécifiques VTTAE :

- Le vélo doit être conforme à la réglementation française des VTTAE.
- L'assistance électrique doit être limitée à 25 km/h.
- Les équipes VTTAE disposeront d'un classement distinct du classement général.
- Les règles de sécurité et de fair-play restent identiques aux autres catégories.

Annulation

En cas de force majeure ou d'événements extérieurs empêchant le bon déroulement de l'épreuve, l'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation sans remboursement des inscriptions.

Sécurité

La sécurité médicale est assurée par une équipe paramédicale et des bénévoles identifiés.

Une équipe mobile est présente pour porter secours sur le circuit. Des DSA seront mis sur différents points stratégiques ainsi que du matériel de 1^{er} secours. L'organisation de la course en relation étroite avec le centre 15 et le codis 64 assurera l'assistance en cas problème de santé.

Un PMA est organisé au club house du tennis.

La sécurité des points de circulation importants est assurée par des bénévoles de la course identifiés en chasuble jaune.

Le code de la route doit être respecté sur les portions ouvertes à la circulation.

Des zones de regroupement obligatoires seront matérialisées sur le parcours (ZR) des arbitres seront présents pour faire appliquer ces zones.

Résultats – Photos – Récompenses

- Les résultats seront publiés sur Pyrénées Chronos et les réseaux sociaux.
- Une récompense souvenir sera remise à chaque participant.
- Récompenses :
 - Aux 3 premières équipes scratch,
 - À la première équipe féminine 10km, 20km.
 - À la première équipe mixte 10km, 20km,

- Au meilleur déguisement,
- À la première équipe VTTAE du parcours 20 km.

Droit à l'image

Les participants autorisent l'organisation à utiliser les photos et vidéos prises lors de l'événement à des fins de communication et de promotion.

Accueil des coureurs

Retrait des dossards sur place .

Chaque participant devra porter son dossard de manière visible pendant toute l'épreuve.

Modalités de course

- Chaque concurrent doit porter son dossard devant de manière visible. L'organisation de course ne fournit pas les systèmes d'attache.
- La permutation des équipiers est libre avec la possibilité de ne pas rester groupés sauf zones interdites identifiées par « zone de regroupement ».
- Des zones de regroupements seront imposées, elles seront délimitées par deux lignes au sol, avec une signalisation de début et de fin de zone (ZR). Les membres d'une même équipe doivent obligatoirement traverser la zone de contrôle ensemble ainsi que la ligne d'arrivée. Le temps du dernier concurrent de l'équipe à passer la ligne d'arrivée servira de référence au classement.
- Le respect du code de la route prévaut lorsque le parcours emprunte la route Publique autre que les chemins de terre et voies privées. L'organisation désengage sa responsabilité en cas d'effraction aux codes de la route.
- Les coureurs prennent le départ en 1^{er} suivi par les cyclistes
- Un seul concurrent est autorisé sur le vélo (interdit de porter un enfant, un animal... sur un porte-vélo)
- Le vélo doit effectuer la totalité du parcours. Il est préférable de s'équiper d'un VTT ou Gravel, le parcours étant fortement accidenté par moment, le risque de casse est important (cailloux, ornières, racines...).
- Le port du casque homologué à coque dure et sanglé est OBLIGATOIRE pour les 2 équipiers de la RBK pendant toute la durée de l'épreuve (y compris lors de la course à pied). Sur le vélo le concurrent doit obligatoirement porter le casque sur sa tête sous peine de disqualification.
- Un traçage au sol ainsi qu'un balisage sur le bord des chemins permet aux coureurs de suivre le parcours.
- Pour la course 10km, le déguisement de l'équipe n'est pas obligatoire.
- Pour la course 20km, l'équipe doit avoir un support d'eau suffisant pour s'hydrater en dehors des points de ravitaillement.

Un point horaire de passage obligatoire doit être respecté. 1h (environ km8) après le départ de la course il ne sera plus possible de prendre le parcours direction le fronton de Paxkaleku. Un juge arbitre situé à la sortie du prolongement du chemin de la Halte et de la route de Paxkaleku retirera le dossard des participants qui seront déclarés hors course.

- Chaque équipe ne dispose que d'un seul vélo, le vélo doit effectuer la totalité du parcours.
- Les participants doivent respecter le balisage et les consignes des arbitres.
- Les VTTAE sont autorisés uniquement sur la course 20 km dans la catégorie dédiée.

Ravitaillement

Des points de ravitaillement seront mis à disposition des participants.

Chaque équipe doit prévoir une réserve d'eau suffisante, notamment sur le parcours 20 km.

Arbitrage

Les arbitres sont habilités à faire respecter le présent règlement et leurs décisions sont sans appel pendant l'épreuve. Leurs décisions sont sans appel durant les épreuves. Les arbitres veillent à ce que ce règlement soit respecté et comptent sur le « fair play » et l'esprit sportif des coureurs.

Un contrôle du matériel pourra être effectué avant le départ.

Environnement

Le Run & Bike Kanbo se déroule dans un environnement naturel.

Merci de respecter les lieux et de ne laisser aucun déchet sur le parcours.

Des poubelles seront mises à votre disposition.

Le balisage sera ramassé à la fin de la course, les bombes de peinture utilisées seront auto effaçable dans un délai court (max 2mois), et l'environnement sera respecté lors du balisage.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) :

Agissant en qualité de : père / mère / tuteur légal

Autorise mon enfant :

Nom : _____

Prénom : _____

Né(e) le : ___ / ___ / ____

À participer au Run & Bike Kanbo du vendredi 7 août 2026.

Fait à : _____

Le : ___ / ___ / ____

Signature du responsable légal :

CERTIFICAT MÉDICAL

Je soussigné(e), Docteur :

Certifie avoir examiné :

Nom :

Prénom :

Et n'avoir constaté aucune contre-indication apparente à la pratique du Run & Bike en compétition.

Fait à : _____

Le : ___ / ___ / ____

Cachet et signature :